

COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES (CCF)
FEC-CSQ

Mandat :

Le CCF vise à favoriser l'amélioration de la condition des femmes par la sensibilisation, par le travail en collaboration avec d'autres instances et groupes voués à la défense des droits des femmes et par la formation d'une relève féministe. À cette fin, il développe et diffuse des analyses ou points de vue féministes et sensibilise les membres des syndicats aux enjeux concernant les conditions de vie et de travail des femmes, l'histoire du mouvement des femmes, les rapports sociaux de sexe, etc.

Composition :

Le CCF est composé d'une enseignante de chacun des syndicats affiliés à la FEC, nommée ou élue par son syndicat selon ses règles internes, de l'enseignante élue par le Conseil général à titre de coordonnatrice du comité et de la responsable politique du dossier de la condition des femmes, membre du Bureau exécutif de la FEC.

Fréquence des réunions :

Outre quelques réunions téléphoniques (environ 6 par année), les membres du CCF se rencontrent à l'occasion des Réseaux de la condition des femmes de la CSQ (trois réseaux par année, deux jours par réseau, le jeudi et le vendredi) et organisent diverses activités dans le réseau collégial.

Contrainte horaire accordée pour la tenue de ces réunions le vendredi.